

SÉCURITÉ

PRÉVENTION APPLIQUÉE AUX RISQUES INDUSTRIELS

ENVIRONNEMENT

2^{ème} feu stop pour la moto !



pour une fois une innovation intelligente et, pour la sécurité, alors parlons-en !

Équipé d'un accéléromètre 3 axes, ce casque détecte automatiquement et indique le freinage du motard. En cas de chute il peut prévenir les secours.

Ne le faites pas tomber Ha ! Ha !

Et oui, mais toujours rien pour interdire de projeter des graviers sur les routes, alors ben... cette année on vous demande de ralentir à 80 km/h pour tomber plus doucement ! Aller ; bonne route !

Transport de carburant ; alimenter ma tondeuse, mon motoculteur. Combien ? Comment ?



Un particulier est autorisé à transporter de l'essence... Ha ! oui j'oubliai avec deux extincteurs et maxi 60 L par bidon adapté et un total maximum 333 L (là, faut déjà une grosse tondeuse !). Le transport de jerrycans de moins de 5 litres doit être justifié par un dépannage d'urgence.

Gestion des médicaments améliorant les performances sur le lieu de travail: une analyse sous l'angle de la santé et de la sécurité

jeanmichel.laplanche@free.fr

au travail par l'



Cet article fait le point sur les derniers développements relatifs aux risques professionnels pour la santé et la sécurité que présentent ces médicaments (?).

Il vise à comprendre le contexte plus vaste dans lequel s'inscrit la consommation de ces médicaments par les travailleurs, en analysant par exemple les circonstances économiques et sociales dans lesquelles leur consommation est susceptible de s'inscrire et en examinant la couverture médiatique. Les conclusions tirées visent à stimuler le débat et abordent les effets de ces

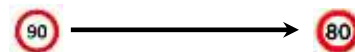


phénomènes pour les cadres et les décideurs politiques. 14 pages
Version Anglaise uniquement.

Autre parution ; 12 pages sur une discussion autour des
« technologies de la surveillance ; la recherche du bien-être du XXI^e siècle ? »

La vitesse limite passe de 90 km/h à 80 km/h sur les routes nationales et départementales bidirectionnelles et sans séparation centrale. L'objectif est de réduire l'énergie d'impact lors d'un choc frontal à l'occasion d'un dépassement.

Ainsi, les routes qui possèdent un terre-plein central, une glissière, un muret ne sont pas concernées. De même, les sections à 2 x 2 voies ne sont pas concernées car le dépassement se fait sans emprunter la voie à sens inverse.



Freinage : gain de 13 mètres. L'abaissement de la vitesse à 80 km/h a un impact négligeable sur la durée des trajets régionaux.

Les **26 et 27 avril 2018**, le réseau syndical européen sur les risques psychosociaux s'est réuni pour la cinquième fois, à Tuusula (*tu l'eus su et ben c'est là*) en Finlande. Il a réuni 27 participants, représentant des organisations syndicales issues de 16 pays ainsi que des fédérations syndicales européennes.



Alors que les précédentes éditions de ce séminaire annuel avaient porté tour à tour sur la mise en œuvre des accords-cadres (Bilbao 2013), sur les outils d'évaluation des risques psychosociaux (Bruxelles 2014), sur le dialogue multidisciplinaire à engager avec d'autres professionnels des risques psychosociaux (Malte 2015) et sur les actions collectives susceptibles d'être élaborées dans ce domaine (Bruxelles 2017), cette cinquième édition du séminaire a été l'occasion d'une discussion préliminaire sur ce que pourrait être une directive européenne sur les risques psychosociaux (RPS).

Si les organisations syndicales présentes n'entretiennent aucune naïveté sur la probabilité d'une initiative législative relative aux RPS à court terme, elles n'en demeurent pas moins convaincues qu'à moyen ou à long terme, au vu d'une situation qui ne cesse de se dégrader de façon alarmante partout en Europe, il n'y aura d'autre alternative que celle d'élaborer une directive spécifique en la matière.

jd.jean.ducret@orange.fr

Le tribunal administratif de Nantes le 12 février 2018, vient de condamner l'État et la commune de La Faute-sur-Mer à indemniser des victimes de la tempête Xynthia ou leurs proches, notamment en réparation d'un préjudice « d'angoisse de mort ».

<http://www.jac.cerdacc.uha.fr/xynthia-le-juge-administratif-prend-la-suite-du-juge-penal-m-f-steinle-feuerbach-et-h-arbousset/>



Publication par le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) du Guide de prévention et d'anticipation des crues.

L'auteur du rapport, elle-même maire d'une commune, part du constat suivant : lors des inondations de mai et juin 2016 lorsque l'information était disponible et avait été correctement interprétée au niveau local, la gestion de crise a été grandement facilitée. En revanche, là où l'information n'était que partielle, là où celle-ci a été mal comprise ou insuffisamment exploitée par les acteurs locaux, la gestion de crise s'en est trouvée beaucoup plus compliquée, faute d'anticipation. Ainsi si des progrès significatifs ont été indéniablement réalisés quant à la qualité et la fiabilité des prévisions hydrométéorologiques, notamment au cours de ces dernières années. Les inondations du printemps 2016 ont néanmoins mis en évidence certaines limites du dispositif national de prévision, sa complexité et la difficulté pour les acteurs de la gestion de crise, au premier rang desquels les communes. À traduire, les informations météorologiques et hydrologiques reçues en matière de gestion de crise. Faut-il rappeler l'actualité de mai et juin 2018 en Alsace, en Dordogne, dans le Gers ?



Projet de décret modifiant la nomenclature des **ICPE**. La procédure d'autorisation est

remplacée par le régime de l'enregistrement ou de la déclaration, dès lors que la procédure d'autorisation n'est pas requise par une directive européenne. Rehausse du seuil d'autorisation, d'enregistrement et de déclaration pour certaines ICPE, mais aussi en prévision de distribution d'Hydrogène pour les véhicules... Adéquation loi de finance 2018 avec la partie réglementaire du code de l'environnement. Remaniement de certaines rubriques Seveso pour corriger les effets induits par les règles de priorité entre rubriques, et correction d'erreurs. **Ne concernera que les nouveaux sites.**

BUR-BOR-BRO C'est absurde ?

Alors c'est un BRO : « brown-out » syndrome d'épuisement général psychique par l'ennui, par l'absurdité. Le cadre juridique des RPS du point de vue du Code du travail.

AIPR Depuis le **1^{er} janvier 2018**, les prestataires en détection et géo-référencement des réseaux doivent être certifiés. Un cran de plus dans la réforme anti-endommagement qui va bénéficier à la cartographie des réseaux.



Lancée en 2012, la réforme visant à réduire l'endommagement des réseaux, dite **DT-DICT** (déclaration d'intention de commencement de travaux), touche à sa fin. En effet, depuis le **1^{er} janvier 2018, la certification des prestataires en détection et en géo-référencement des réseaux est obligatoire**. L'enjeu est important au regard des quelques 4 millions de kilomètres que compte la France, dont 2,7 souterrains ou subaquatiques, qui transportent gaz naturel, hydrocarbures, eau potable, eaux usées, eaux pluviales, câbles électriques, etc. Cette

réglementation, lancée suite à de graves accidents, comprend notamment la construction d'une base de données accessible à toute entreprise effectuant des travaux. Ce guichet unique implique notamment la cartographie précise des réseaux sensibles au **1^{er} janvier 2019** pour les zones urbaines et au **1^{er} janvier 2026** pour les zones rurales. C'est dans ce cadre que la certification des prestataires a été rendue **obligatoire**.



La start-up charentaise Tecdron s'apprête à fournir à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris trois **robots capables d'éteindre un incendie ou d'évacuer une victime**.

Alors que les travaux souterrains du Grand Paris sont menés tambour battant pour délivrer les lignes du Grand Paris Express, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), elle, est en branle-bas de combat pour y assurer la sécurité. En effet, en cas d'incendie, les répercussions sont bien plus graves sous terre. Avec des températures pouvant grimper jusqu'à 1 000 °C, sans compter les émanations toxiques et les fumées, les risques sont énormes... La brigade s'est donc lancée à la recherche d'un assistant mécanisé chargé de sécuriser ces travaux et semble l'avoir trouvé. Baptisé « Sentinel » ce robot est équipé d'une lance incendie, d'un brancard pour évacuer les blessés et d'un treuil.

Finis Mesdames de tomber dans les



pommes pour un rien, le pompier sera sans charme, sans muscles et sans yeux bleus !